

SUISSE jeudi 08 mai 2014

# «Le tsunami de la transparence fiscale doit s'arrêter à la frontière»

► Propos recueillis par Bernard Wuthrich berne



Questions à

**Christian Lüscher** Conseiller national (GE),  
vice-président du PLR suisse

En signant, mardi, la déclaration ministérielle de l'OCDE, la Suisse s'engage pour l'échange automatique d'informations sur le plan international. S'agissant du droit interne, une initiative populaire intitulée «Oui à la protection de la sphère privée» veut préserver le secret bancaire pour les citoyens suisses. Christian Lüscher (PLR/GE) est membre de son comité.

**Le Temps: La signature par la Suisse de la déclaration ministérielle de l'OCDE est-elle une capitulation?**

**Christian Lüscher:** Ce n'est pas une capitulation de la Suisse. C'est la capitulation d'une certaine façon de pratiquer la banque qui existait dans plusieurs places financières de la planète et qui a été emportée par le tsunami de la transparence fiscale. Cela fait plus d'un an qu'on savait que cela allait arriver. Heureusement, la Suisse a pu être assez active au sein de la commission fiscale de l'OCDE et a pu exercer son influence pour que le standard adopté soit acceptable pour elle.

**- Dans la prise de position de la Suisse, il est précisé que le Conseil fédéral devra se prononcer sur la mise en œuvre de la norme dans le droit suisse. Votre initiative veut éviter qu'elle soit reprise. Ne nagez-vous pas à contre-courant?**

- Notre initiative pour le respect de la sphère privée financière a été lancée pour éviter l'échange automatique d'informations interne. Elle ne s'applique que sur le territoire suisse pour des personnes domiciliées en Suisse ayant un compte en Suisse. Elle veut arrêter le tsunami aux frontières du droit suisse, en quelque sorte. Nous pouvons avoir une règle propre. C'est valable pour le respect de la sphère privée comme pour les règles de la circulation routière, qui sont différentes d'un pays à l'autre.

**- Parmi les personnes domiciliées en Suisse dont vous voulez protéger la sphère privée, certaines ont sans doute des liens financiers dans d'autres pays et seront concernées par le standard de l'OCDE. N'y aura-t-il pas un problème de délimitation?**

- Il faudra effectivement cadrer le champ d'application de notre initiative et préciser les cas où le droit international ou le droit américain ne peuvent s'appliquer.

**- Les autorités fiscales cantonales demandent les mêmes droits que ceux que les autorités fiscales étrangères obtiennent avec la norme de l'OCDE. N'est-ce pas légitime?**

- Les percepteurs cantonaux ont très bien vécu ces 80 dernières années avec le secret bancaire. Ce principe est ancré dans les gènes de nos citoyens qui, en contrepartie, ont le devoir de se comporter de manière loyale vis-à-vis de l'Etat. Cela fonctionne très bien. Lorsque l'économie prospère, les rentrées fiscales augmentent. C'est la preuve que les citoyens jouent le jeu.

**- Votre initiative traduit-elle une certaine méfiance à l'égard de la Conférence suisse des impôts (CSI), organe faitier des autorités fiscales cantonales?**

- Oui. La CSI est une pseudo-autorité sans base légale qui a déjà exprimé sa volonté d'obtenir les mêmes droits à l'information pour ses membres. Il y a tout lieu de s'en méfier. Elle remet en question la relation de confiance entre le citoyen et l'Etat en Suisse. Nous ne pouvons l'accepter.

**- Quand l'initiative sera-t-elle déposée?**

- Nous sommes à bout touchant et comptons la déposer durant l'été. Le calendrier idéal serait d'organiser le vote populaire en 2016, soit juste avant l'entrée en vigueur du standard de l'OCDE, prévue en 2017. Mais cela dépendra du traitement du dossier au parlement.

